

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 mars 2020

PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 2600)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL417

présenté par
M. Bernalicis, rapporteur

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 6, supprimer le mot :

« générale ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l’alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.